



DÉCISION ADMINISTRATIVE

2026_65_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 28 mars 2026 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

Contrat de prestation avec Clara Hoffmann

Le Maire

DÉCIDE

De conclure un contrat de prestation avec Madame Clara Hoffmann pour une intervention dans le cadre de l'événement Partir en Livre qui se déroulera le 27 juin 2026 de 10h à 11h30 à la Médiathèque de Vif pour un montant HT total de 587,66 euros.

De signer ou de charger, le cas échéant, l'adjoint délégué ou l'adjointe déléguée, de signer la convention annexée à la présente décision administrative et de prendre toutes les dispositions nécessaires à sa bonne exécution.

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.

Fait à VIF, 29.05.2026
Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire

